



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Finistère

**** Tableau relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants dans les communes fusionnées** (article L290-1 du code électoral)

commune fusionnée de 1000 à 8999 habitants

Les délégués titulaires et suppléants sont élus selon le mode de scrutin prévu aux articles L. 289, R. 137 et suivants du code électoral

COMMUNES	Population municipale au 01/01/2026	Effectif légal du conseil municipal	Nombre de délégués titulaires (L. 284 et L. 285)	Nombre de délégués titulaires supplémentaires	Nombre de suppléants
ROSPORDEN (commune associée : Kernével)	7 550	29	22	0	9